

FROGGLE ROC, école d'escalade, groupe « initiation » : Organisation et Règlement, Saison 2022-2023.

- Les séances de l'école d'escalade ont lieu au gymnase de septembre à mai :

Jeudi 18h-19h	1 groupe de novice 1 groupe ayant déjà pratiqué	8-10 ans
Jeudi 19h-20h	1 groupe de novice 1 groupe ayant déjà pratiqué	10-12 ans
Jeudi 20h-22h	1 groupe	Adulte
Vendredi 17h30-18h15	1 groupe Initiation sans corde	4-6 ans
Vendredi 17h30-18h15	1 groupe	6-8 ans
Vendredi 18h30-19h30	1 groupe	Collégiens
Vendredi 18h30-20h		Jeunes adultes + adultes sans expérience
Samedi 17h-18h30		Adultes autonomes

- Pour les enfants ayant obtenu le niveau requis, des séances se déroulant à l'extérieur pourront leur être proposées en mai et juin. Ces dernières auront lieu par groupe et en alternance (activité en fonction de la météo –escalade, spéléologie, accrobranche...-, calendrier à préciser ultérieurement). Durant les vacances scolaires et à l'occasion d'événements où le gymnase est occupé (tournoi de foot en salle, manifestations...), les séances d'escalade n'ont pas lieu.
- Les enfants inscrits à l'école d'escalade ne sont sous la responsabilité du club que dans le cadre des horaires donnés plus haut, sur le site retenu (dans le gymnase pour l'essentiel des séances) et après l'inscription définitive au club (licence de la F.F.M.E.).
- L'adhésion à FROGGLE ROC est fixée pour cette année à 100 euros, cette somme couvrant l'adhésion à la F.F.M.E. et l'assurance, une faible part revenant au club (*part club : 46.25€ pour les enfants et 31.75€ pour les adultes*). Il est à noter que le club prête le matériel nécessaire à l'activité et paie les inscriptions de ceux qui participent aux championnats d'escalade régionaux.
- En cas d'accident grave, les responsables de l'école d'escalade appellent les secours (médecin, pompiers...) avant d'appeler les parents.
- Chaque enfant inscrit à l'école d'escalade s'engage sur les points ci-dessous :
 - ◇ L'escalade étant une activité à risques, elle se pratique dans des conditions de calme qui permettent aux animateurs et aux assureurs d'intervenir rapidement si un grimpeur rencontre une difficulté. **Cris et courses sont donc interdits.**
 - ◇ Le matériel prêté étant à la fois coûteux et vital, chaque enfant doit en prendre soin et le ranger à la fin de chaque séance.
 - ◇ Les séances d'escalade visent à l'apprentissage de l'autonomie et de la prise de risque mesurée dans cette activité. Chaque enfant appartient à une cordée définie par l'encadrement sur la base du gabarit et des compétences. Le club n'ayant pas pour vocation d'être une garderie, chaque enfant s'engage à participer avec assiduité aux ateliers mis en place. Des objectifs adaptés sont définis au fur et à mesure des séances, la participation aux sorties de fin de saison est conditionnée par une maîtrise minimum de l'activité.
 - ◇ S'il apparaît que l'inscription à l'école d'escalade ne correspond pas à la pratique attendue –par l'enfant ou par le club-, l'activité s'arrête et un remboursement des séances non effectuées pourra être envisagé à hauteur du prorata perçu par FROGGLE ROC. Ainsi, la mise en danger volontaire d'un grimpeur entraîne systématiquement l'exclusion du club.

FROGGLE ROC est une association qui fonctionne grâce à l'engagement de ses adhérents.

Chaque année une randonnée VTT est organisée. Cette année elle se déroulera le 9 oct 2022 elles nécessitent la présence de nombreux bénévoles c'est pourquoi nous demandons aux parents des enfants inscrits à l'école d'escalade d'apporter leur aide lors de ces journées, chacun selon ses compétences et ses disponibilités. Merci de noter la date dans vos agendas

Signature (Précédée de Lu et Approuvé)

– **Bien Sportivement**
L'équipe Froggle Roc



2022 - 2023

FICHE D'INSCRIPTION École Escalade



Enfants

25510 Pierrefontaine-les-Varans
Mail : froggleroc@outlook.fr

Autorisation parentale.

Je soussigné(e) : _____ représentant légal de l'enfant :

Nom : _____ Prénom : _____ né(e) le : _____

Adresse : _____

Tél Principal : _____ Portable Mère : _____ Portable Père : _____

Tél du Travail : _____ Mail : _____

L'autorise à participer aux activités de l'association FROGGLE ROC pour la saison 2022/2023 et autorise le responsable ou l'accompagnateur du club à faire pratiquer en urgence une intervention chirurgicale en cas de besoin.

Certifie avoir pris connaissance de la notice d'information adressée par la F.F.M.E. et les assurances ALLIANZ (résumé des garanties d'assurances.).

Certifie avoir répondu NON à toutes les questions du « questionnaire de santé » remis par l'association FROGGLE ROC

Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école d'escalade.

Fait à _____, le _____ Signature.

Pièces à joindre au dossier

Cette fiche d'inscription dûment remplie

* soit un certificat médical autorisant la pratique de l'escalade, et ce en stipulant, « **en compétition** » (si votre enfant est intéressé).

* Soit l'attestation de santé délivré par le club

la cotisation de 100,00€ (180€ pour deux, 260€ pour trois)